



HONORAIRES 2022

MANDAT DE RECHERCHE EXCLUSIF

INTERCABINET : BIEN A VENDRE CHEZ UN PARTENAIRE (agence-notaire) :

Les honoraires de Delaunay Immobilier seront prélevés sur les honoraires du partenaire (partage d'honoraires).*

*Dans le cas où les honoraires perçus par Delaunay Immobilier seraient inférieurs à 2,9% TTC du prix de vente (avec un minimum de 7 500€ TTC), le mandant versera à Delaunay Immobilier le complément de rémunération afin d'atteindre 2,9% TTC du prix de vente maximum (avec un minimum de 7 500€ TTC)

BIEN A VENDRE PAR UN PARTICULIER :

Le barème s'applique par tranche cumulative :

Jusqu'à 500 000€ :

Les honoraires de recherche et d'accompagnement du mandant seront de 4,9 % TTC maximum du prix de vente avec un minimum de 7 500€ TTC.

Entre 500 000 et 900 000€ :

Les honoraires de recherche et d'accompagnement du mandant seront de 4 % TTC maximum.

Au-delà de 900 000€ :

Les honoraires de recherche et d'accompagnement du mandant seront de 3 % TTC maximum.

Exemple : Bien trouvé vendu à 1 000 000€. Montant de la commission : $4,9\% * 500\ 000 + 4\% * 400\ 000 + 3\% * 100\ 000 = 43\ 500\text{€ TTC}$

MANDAT DE VENTE EXCLUSIF

TRANSACTIONS « IMMOBILIER ANCIEN »

Les honoraires de transaction sont calculés sur la base du prix de vente et sont à la charge du vendeur pour 2 % TTC maximum (avec un minimum de 5000 € TTC) et à la charge de l'acheteur pour 2,9 % TTC maximum (avec un minimum de 5000 € TTC).*



HONORAIRES 2022

TRANSACTIONS « IMMOBILIER NEUF »

En qualité de prescripteur des promoteurs, aucun honoraire de transaction pour l'achat d'un bien neuf, ne sera facturé à l'acquéreur.



HONORAIRES 2022

TRANSACTIONS « TERRAIN »

Les honoraires de transaction sont calculés sur la base du prix de vente et sont à la charge du vendeur pour 4 % TTC maximum (avec un minimum de 5000 € TTC) et à la charge de l'acheteur pour 6 % TTC maximum (avec un minimum de 5000 € TTC).*

**Si le bien à vendre provient d'une délégation de mandat reçue d'une agence partenaire, c'est le barème du confrère qui s'appliquera.*

MANDAT DE RECHERCHE DE LOCATAIRE EXCLUSIF

Honoraires de location (visite, constitution du dossier, rédaction de bail) *	Zone tendue : 10 €/m ² TTC Zone non tendue : 8 €/m ² TTC
Réalisation de l'état des lieux *	3 €/m ² TTC

*Sommes imputables au propriétaire et au locataire

Date et signature du mandant après la mention lu et approuvé